



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

En conformité avec l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-cinq (31 décembre 2025) seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 8 juin 2026.

DONNÉ à Labelle, ce premier jour de juin deux-mille-vingt-six (1^{er} juin 2026).

La directrice générale et greffière-trésorière,

France Bellefleur, CPA